

CONTACTEZ-NOUS

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Du Lundi au Vendredi
(sauf jours fériés)
De 9h30 à 16h30
01.61.69.51.54

uaped@chsf.fr (aucune prise de rdv)

Localisation : **suivre les panneaux verts**
Bâtiment blanc à côté de l'entrée des
urgences (rouge)
Stationnement réservé devant

En dehors des horaires d'ouverture de l'UAPED
Entre 8h et 9h30 puis entre 17h et 20h

-> Contacter directement l'UCMJ

01.61.69.50.48

Week-end / Jours fériés / Nuit

-> Suivre la procédure de garde habituelle :
contacter le cadre ou administrateur de garde
via le standard

01.61.69.61.69

Pour le jour du rendez-vous,
demandez à l'accompagnant
de l'enfant d'apporter :

- La pièce d'identité de l'enfant
- Le carnet de santé
- Une collation et/ou biberon
et lait infantile
- Des couches et/ou un change
- Le doudou



Centre Hospitalier Sud Francilien

40 avenue Serge Dassault

91100 CORBEIL-ESSONNES



L'UAPED AU CHSF



UNITE D'ACCUEIL PEDIATRIQUE ENFANT EN DANGER

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT À DESTINATION DU PERSONNEL JUDICIAIRE

Déroulement d'un rendez-vous pendant les horaires d'ouverture

L'unité accueille les victimes mineures le lundi et le jeudi (hors jours fériés) de 9h30 à 16h30. Les locaux permettent uniquement l'audition de 2 victimes par ½ journée et seulement d'1 seule en cas d'examens médicaux complémentaires.



Après l'émission d'une réquisition, un rendez-vous est demandé par les forces de l'ordre auprès l'UAPED du département afin de réaliser l'audition de la victime ainsi que l'examen médico-légal si nécessité. L'aide d'un psychologue peut être requise.

* Le jour du rendez-vous :

L'enfant pourra venir accompagner de ses parents, d'un travailleur social et/ou des enquêteurs désignés selon la situation.

L'accueil est assuré par l'infirmière ; qui fait visiter les locaux et présente le matériel utilisé ainsi que le déroulement du rendez-vous.

Dans le cas d'éventuels examens médicaux demandés par la justice ou le médecin, ils seront réalisés à la suite de l'audition.



Déroulement d'un rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture

Tous les professionnels utilisant ces locaux, s'engagent à les respecter

L'unité est mise à disposition des enquêteurs ; (uniquement sur réquisition du Procureur de la République), afin de réaliser les auditions des mineurs dans les conditions les plus favorables.



Avant de venir, il faut appeler le standard du CHSF (01.61.69.61.69) afin prévenir le cadre ou l'administrateur de garde.

Les locaux étant fermés en l'absence du personnel, vous devez récupérer un badge d'accès auprès de la sécurité de l'hôpital. Le PC Sécurité se trouve au pôle C, niveau 0, à côté des admissions.

Merci de remplir le registre d'émargement. A la fin des auditions, le badge est à restituer au même endroit.



Les médecins légistes de l'UCMJ ont eux-mêmes accès aux locaux en l'absence du personnel référent de l'UAPED.

Modalités d'utilisation du matériel à disposition dans l'unité

L'unité a été équipée en matériel d'enregistrement par la société IRELEM. La salle d'observation (située derrière le miroir sans tain de la salle d'audition) possède une « borne d'enregistrement » d'utilisation simple mais avec de multiples fonctions :

- contrôle à distance de la caméra murale
- contrôle des microphones du plafond
- micro relié à une oreillette afin de permettre aux auditeurs de communiquer entre eux sans interrompre la victime
- gravure sur 2 DVD des films d'audition

Les enregistrements sont automatiquement effacés après les gravures.

Plusieurs éléments interactifs type poupons, puzzles du corps humain, maison de poupées ; sont à disposition des professionnels afin de permettre à l'enfant de s'exprime autrement que par les mots.

Une salle d'examen médical équipée est à disposition des médecins.

Les DVD utilisés pour la gravure des enregistrements d'auditions ne sont pas fourni par l'UAPED. Nous vous remercions d'apporter les vôtres le jour du rendez-vous.